

[Carte de claims miniers en Abitibi-Témiscamingue \(janvier 2023\)](#)

[Tableau statistique des titres miniers en Abitibi-Témiscamingue \(janvier 2023\)](#)

[Tableau statistique des MRC-municipalités appelant Québec à agir \(janvier 2023\)](#)

[Résolutions adoptées par des municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue \(janvier 2023\)](#)

[Lancement de la campagne "Mine pas notre esker" invitant citoyens et municipalités à se mobiliser \(voir logo\)](#)

[Carte des 5311 titres miniers couvrant les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue](#)

[Autres visuels](#)



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION

## **Claims miniers : des élu.es de l'Abitibi-Témiscamingue se joignent au mouvement national pour changer la loi**

Québec - 23 janvier 2023. À quelques jours de la tenue du [Forum des municipalités sur les activités minières et l'acceptabilité sociale](#), une coalition d'organismes dévoile une [nouvelle carte](#) indiquant un boom de titres miniers de +46% depuis deux ans en Abitibi-Témiscamingue, ce qui en fait la région la plus *claimée* au Québec. [Dix nouvelles municipalités](#) de l'Abitibi-Témiscamingue se joignent au mouvement national des municipalités et d'organismes appelant le gouvernement à renforcer la loi et les Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) afin de protéger l'eau, la biodiversité et les populations.

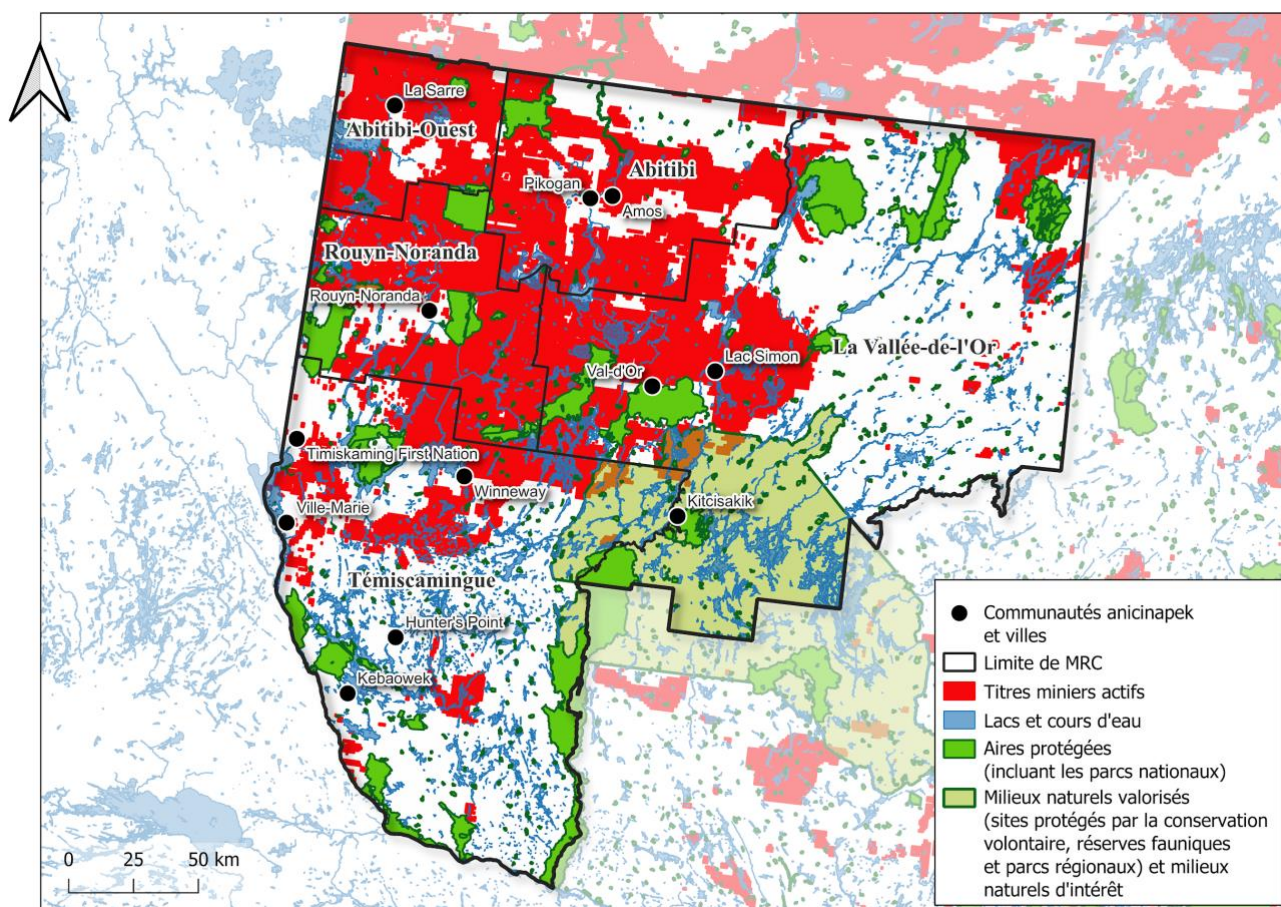
Ce boom de titres miniers concorde avec l'augmentation de la demande américaine et mondiale en [minéraux pour les batteries](#), comme le lithium et le graphite, de même qu'avec le [prix élevé de l'or](#). Les organismes ont documenté un boom semblable dans le [sud-est](#) et le [sud-ouest](#) du Québec depuis 2020. Parmi les faits saillants relevés par les organismes, notons :

- **Une augmentation de +46% de la superficie des titres miniers** dans la région en deux ans, passant de 1,45 million d'hectares en novembre 2020 à 2,12 millions d'hectares en décembre 2022. Cette superficie correspond à celles de régions comme les Laurentides, le Bas-Saint-Laurent, ou la Gaspésie, presque deux fois celles de l'Estrie ou de Lanaudière, ou 44 fois celle de l'île de Montréal.
- **Une augmentation des *claims* 13 fois plus rapide que celle des aires protégées, faisant obstacle à l'accord de Kunming-Montréal conclu en décembre à la COP15.** L'augmentation de la superficie des titres miniers (+46%) dans la région a été 13 fois plus rapide que celle des aires protégées (+3,5%) depuis 2020. Il y a aujourd'hui près de 4 fois plus de titres miniers dans la région (couvrant 32,8% du territoire) que d'aires protégées (8,9% du territoire). Les organismes estiment qu'il sera impossible d'atteindre les cibles internationales de protéger 30% du territoire d'ici 2030 sans changer les lois et les cadres actuels, cibles pourtant adoptées par Québec à la COP15 avec l'accord Kunming-Montréal en décembre dernier .
- **La connectivité des aires protégées et des réserves fauniques est menacée.** Parmi les 43 000 titres miniers actifs dans la région, des milliers sont [collés sur des aires protégées](#) dont les zones tampons et la connectivité sont aujourd'hui menacées. C'est le cas du parc national d'Aiguebelle et de nombreuses réserves de biodiversité, comme celles des Caribous-de-Val-d'Or, des Lacs-Vaudray-et-Joannès, de la Moraine-d'Harricana, d'Opasatica, de Kakinwawigak, et celle projetée des marais du lac Parent. Des dizaines de titres miniers se retrouvent carrément à l'intérieur de milieux naturels valorisés, comme celui de la Réserve faunique La Vérendrye.
- **Lancement de la campagne « [Mine pas notre esker](#) » pour protéger l'eau et la biodiversité (voir logo).** Depuis quelques semaines, une dizaine de municipalités situées dans trois des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ont adopté [des résolutions](#) appelant Québec à protéger les eskers situés sur leur territoire. Les résolutions précisent que les eskers «jouent un rôle capital dans la recharge en eaux souterraines du territoire» et sont susceptibles «d'abriter une biodiversité et des écosystèmes d'une grande richesse». Les

eskers occupent [6.9% du territoire](#) dans la région. Plus de 61% sont couverts entièrement ou en partie par [5311 titres miniers](#), dont 150 nouveaux titres miniers octroyés depuis mai 2022, malgré une [demande officielle](#) logée auprès du ministre des Ressources naturelles d'ordonner la fin des activités minières sur les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue.

- **Des claims qui minent l'aménagement du territoire et qui ouvrent la porte à des forages miniers sans évaluation environnementale, ni consultations publiques** - D'un simple clic en ligne, n'importe qui peut acquérir un *claim* avec moins de [70 \\$](#). Quoi qu'on en dise, les claims ont un réel impact sur le territoire. Ils empêchent la création de nouvelles aires protégées et nuisent aux investissements en récrétotourisme. Ils ouvrent la porte à des centaines de forages miniers et d'autres travaux d'exploration minière sans aucune évaluation environnementale, ni consultations publiques. Et contrairement à la province voisine de l'Ontario, aucun permis n'est requis pour mener des forages miniers au Québec.
- **Pas d'acceptabilité sociale face au boom incontrôlé de claims miniers** - Plus de 200 municipalités représentées par 18 MRC du Québec appellent le gouvernement à [revoir la Loi sur les mines](#) et les orientations gouvernementales régissant les «Territoires incompatibles avec l'activité minière» (TIAM) afin de mieux protéger l'eau, les milieux naturels et les populations. Un récent sondage [Léger](#) indique que plus de trois personnes sur quatre au Québec (78%) se disent en faveur «d'exiger le consentement des populations locales (p.ex.: municipalités, Nations autochtones) avant d'autoriser toute activité minière sur leur territoire», et la quasi-totalité (89%) souhaite «interdire le rejet de déchets miniers dans tout lac, rivière ou milieu écologique sensible».

-30-



**Titres miniers (rouges) en Abitibi-Témiscamingue (décembre 2022)**

## Évolution des titres miniers et des aires protégées en Abitibi-Témiscamingue

Année	Nombre titres miniers	Superficie titres miniers (ha)	Territoire couvert de titres miniers (%)	Aires protégées Abitibi-T. (ha)	Aires protégées Abitibi-T. (%)	Superficie titres miniers vs aires protégées (nb de fois)
Novembre 2020	31 493	1 452 695	22,5%	553 529	8,6%	2,6
Décembre 2022	43 223	2 120 686	32,8%	572 838	8,9%	3,7
Augmentation en 2 ans	11 730	667 991	-	19 309	-	-
<b>Augmentation en 2 ans (%)</b>	<b>37,2%</b>	<b>46,0%</b>	<b>46,0%</b>	<b>3,5%</b>	<b>3,5%</b>	<b>13,2</b>

\*Source: Coalition Québec meilleure mine à partir des données GESTIM (Nov. 2020 - Dec. 2022), registre d'aires protégées du MELCC (sept. 2022), Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue (2020)



## Claims miniers : MRC et municipalités appelant Québec à agir

Région	MRC	Nombre de municipalités*	Population (2021)
Fédération québécoise municipalités		Plus de 1 000 municipalités et MRC au Québec	
Union des municipalités du Québec		Près de 400 municipalités représentant 85% de la population du Québec	
Abitibi-Témiscamingue	MRC Abitibi		
Abitibi-Témiscamingue	MRC Abitibi-Ouest	10	3 877
Abitibi-Témiscamingue	MRC Témiscamingue		
Estrie	MRC Memphrémagog	17	54 564
Estrie	MRC Granit	20	21 856
Lanaudière	MRC Matawinie	15	55 244
Laurentides	MRC Laurentides	20	50 284
Laurentides	MRC Pays-d'en-Haut	10	47 179
Laurentides	MRC Argenteuil	9	34 752
Laurentides	MRC Antoine-Labelle	17	37 268
Laurentides	MRC Rivière-du-Nord	5	144 964
Laurentides	MRC Deux-Montagnes	7	107 372
Laurentides	MRC Thérèse-de-Blainville	7	168 102
Laurentides	Ville de Mirabel (CMM-Montréal)	1	64 032
Montérégie	MRC Vaudreuil-Soulangue	23	164 297
Outaouais	MRC Papineau	25	24 534
Outaouais	MRC Collines-de-l'Outaouais	6	53 910
Outaouais	MRC Vallée-de-la-Gatineau	17	21 074
<b>Total</b>	<b>18 MRC + FQM + UMQ</b>	<b>209</b>	<b>1 053 309</b>

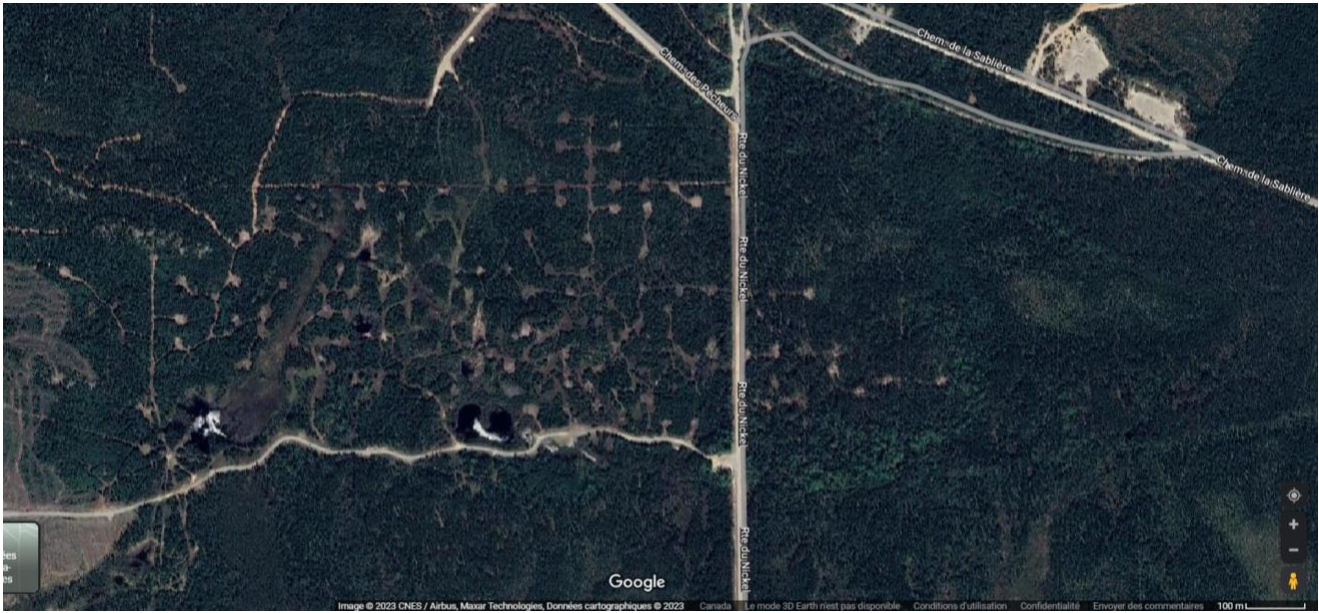
Source: Coalition Québec meilleure mine à partir des données des MRC et de Statistiques Canada (janvier 2023)

\*En Abitibi-T.: TNO Guyenne, La Morandière, Clerval, Pouliaries, Roquemare, Sainte-Hélène-de-Mancebourg, Sainte-Germaine-Boulié, TNO Lanier, Nédélec, Rémigny





**Coupes forestières et trous de forages sur les claims miniers du projet d'or Marban de la mine O3, dans les bassins versants du Lac De Montigny et de la rivière Harricana (GoogleMap, crédit REVIMAT)**



**Coupes forestières et trous de forages sur les claims miniers du projet de lithium Authier de Sayona Mining, non loin de l'esker Saint-Mathieu-Berry (GoogleMap, crédit REVIMAT)**



**Découpage à la pelle mécanique et échantillonnage sur des claims miniers (crédit E.C.B.)**



**Forages miniers et travaux avancés d'exploration minière (divers sites et sources)**

#### **Pour information:**

- Rodrigue Turgeon, Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada, 819-444-9226
- Rébecca Pétrin, Eau Secours : 514-246-9075
- Alice de Swarte, Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), 514-575-4941
- Marc Nantel, Regroupement vigilance mines de l'Abitibi-Témiscamingue 819-737-8620
- Henri Jacob, Action boréale, 819-738-5261
- Clémentine Cornille, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, 819-762-6770

#### **Organismes de la région et nationaux signataires (alphabétique):**

- Action boréale
- Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)
- Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement (UQAM)
- Centre Entre-Femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
- Coalition Québec meilleure mine
- Comité pérennité d'Abitibi-Ouest
- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)
- Eau Secours
- Fondation Rivières
- Mères au Front Rouyn-Noranda
- MiningWatch Canada
- Nature Québec
- Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)
- Regroupement vigilance mines de l'Abitibi-Témiscamingue (REVIMAT)
- Réseau québécois des groupes écologistes
- Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)
- Société pour vaincre la pollution (SVP)

#### **Citations:**

« Le Québec doit se doter d'objectifs clairs en termes d'aménagement et d'utilisation du territoire face à la mise en valeur des ressources. **Les activités minières entraînent des impacts directs sur les milieux naturels, la biodiversité, ainsi que sur la qualité de l'eau, de l'air et des sols.** Le boom minier exacerbe également les inégalités socio-économiques déjà bien présentes dans notre région. Au-delà des minéraux dits "d'avenir", il faut aussi penser à notre avenir, celui de nos enfants et aux milieux naturels à protéger » - Jacinthe Châteauvert, présidente du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

« **Les territoires sont cédés par l'État aux minières pour des sommes dérisoires sans considérer leur valeur écologique, ni même daigner informer les gens qui y habitent.** Les populations locales méritent de la transparence. Même si ce devrait être le travail du gouvernement, le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue est là pour accompagner les citoyens qui veulent savoir si leur propriété est claimée ou non » - Marc Nantel, porte-parole du Revimat

« **L'industrie minière fait partie des trois plus grands consommateurs d'eau du Québec.** Il est de l'intérêt des municipalités d'assurer l'approvisionnement en eau potable de leurs citoyens et elles devraient ainsi avoir leur mot à dire sur les zones d'intérêt à protéger des activités minières sur leur territoire. Nous devons revoir les lois afin de prioriser la protection des milieux hydriques tels que les lacs, les rivières, les milieux humides et les eskers. » - Rébecca Pétrin, directrice générale d'Eau Secours

« L'actuel régime minier représente un obstacle à la mise en oeuvre du cadre mondial sur la biodiversité, notamment pour l'atteinte de la cible de protection de 30% du territoire d'ici 2030. Aux lendemains de la COP15 sur la biodiversité qui s'est tenue à Montréal en décembre, **le gouvernement doit prioriser la préservation de la biodiversité dans l'ensemble de ses actions** et ajuster ses lois et politiques en conséquence. » - Alice de Swarte, directrice principale à la SNAP Québec

« Le Québec ne doit pas s'agenouiller devant la demande mondiale de l'or et d'autres minéraux dits "d'avenir". **La transition énergétique ne doit pas servir de prétexte pour justifier d'avantage d'extraction minière, de sacrifier des milieux naturels, ou encore de bafouer les droits des communautés et des Nations autochtones** » - Rodrigue Turgeon, porte-parole de la coalition Québec meilleure mine et de MiningWatch Canada

« L'apparition des **nouveaux qualificatifs « stratégique et critique » ajoutés à minéraux tend à laisser croire que c'est plus acceptable de miner ces ressources non-renouvelables**, comme si l'impact sur les écosystèmes était de facto moins destructeur que pour les autres minéraux. C'est au mieux de la peinture verte et au pire du mépris exprimé à nos populations par ceux qui disent gérer notre capital collectif en notre nom et en bon père de famille » - Henri Jacob, président de l'Action boréale

« **La santé du territoire ne peut plus être dissociée de la santé humaine**, et il est impératif que les effets associés et cumulatifs des différents projets sur la santé humaine via le territoire soient enfin pris en compte dans la planification économique, industrielle et du territoire de l'ensemble du Québec. Il en va d'une véritable justice environnementale, et de viabilité de notre système de santé, où atterrissent ultimement les citoyen.ne.s affecté.e.s depuis des décennies par des décisions dont il faut enfin changer le régime, dans une optique vraiment plus durable et saine pour les gens et les territoires. » - Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME)

« Cette urgence d'extraire des minéraux n'a pour impératif qu'une opportunité d'affaires éphémère. Il n'y a rien de stratégique à ce qu'on détruise l'environnement et les milieux de vie avec des machines, qu'elles soient au diesel ou électriques. **Le profit à court terme ne fera jamais émerger cette société équitable et écologiste** que réclame notre responsabilité actuelle face à la vie et aux générations futures » - Chantal Levert Réseau québécois des groupes écologistes

« **Il est insensé d'espérer une saine transition écologique en recourant à une exploitation des ressources basée sur une législation archaïque**, qui fait fi des réalités humaines et de la nécessaire protection du territoire et de sa biodiversité. Il est urgent de repenser l'ampleur des droits et des privilèges dont bénéficie l'industrie minière afin de rebalancer le rapport de force qu'elle entretient sur les populations locales. » - Gabrielle Izaguirré-Falardeau, autrice et militante pour la justice climatique et sociale en Abitibi-Témiscamingue

« **Les ressources du territoire sont des ressources communes qui doivent être gérées démocratiquement**. Paix sociale, quiétude, économie, écologie : l'extraction des ressources minérale a un impact réel et bien plus grand que l'on veut parfois nous le laisser croire. C'est collectivement que nous devons faire les choix » - Comité pérennité d'Abitibi-Ouest

« Selon nos recherches, nous constatons une importante augmentation de conflits socio-écologiques provoqués par l'expansion de l'industrie extractive. Il y a **25 cas de conflit actuellement au Québec** touchant les 17 régions administratives. L'expansion des frontières extractives paraît sans fin, particulièrement maintenant, en lien avec la tendance en vigueur des minéraux pour les technologies de transition énergétique. Les populations touchées exigent d'être informée et de prendre part aux décisions au sujet de leurs réalités » Isabel Orellana, directrice du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté

« La protection de l'environnement est à la base d'une industrie minière responsable et compétitive. Le Québec a de nombreux atouts pour se positionner en leader, mais il ne doit pas céder à l'urgence. **Le gouvernement doit atteindre les objectifs environnementaux et veiller à l'acceptabilité sociale des projets** auprès des communautés d'accueil. » - Martin Vaillancourt, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement

« **Le Québec ne peut pas aller de l'avant avec des minéraux dits « d'avenir » avec des lois et des politiques du passé**. Il faut moderniser la Loi sur les mines, les règles régissant les Territoires incompatibles avec l'activité minière et doter le Québec d'un véritable règlement environnemental spécifique au secteur minier et qui a force de loi » - Ugo Lapointe, cofondateur et coporte-parole de la coalition Québec meilleure mine